

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE SAINT-JORY (HAUTE-GARONNE)**

**L'an deux mille vingt-cinq, le 28 janvier, à 20h,** le CONSEIL MUNICIPAL de la Commune de SAINT-JORY (HAUTE-GARONNE), étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Victor DENOUVION, Maire. Convocation du 22/01/2025.

Nombre de Conseillers en exercice : 29

Étaient présents: DENOUVION Victor, BELBEZE Isabelle, BRUGERE Thierry, ABOULGHAZI Naziha, GUERRERO Lionel, FEZZANI Soufia, LINARES François, DE CARVALHO Albertine, CARNEIRO Jean-Marc, BENCHARGUI Suzanne, BOUTRY Pascal, ROSSETTO Claudine, AUTECHAUD Eric, FARRET Corinne, ROQUES Patrick, COSTES-ROBLES Christelle, CHIBLI Rachid, LAIGNELET Anne, CHEMIN Marie-Ange, GEROMEL Bastien, DEHAUMONT Elodie, BOURGEADE-DELMAS Lucas, GRIMAL Alexandre, ASTEGNO Victoria, GURY Frank.

Avaient donné pouvoir: MILHORAT Claude à CHIBLI Rachid, BAHUT Cécile à COSTES-ROBLES Christelle, GOMEZ-GEIL Clémentine à FEZZANI Soufia, PATEY Stéphanie à ASTEGNO Victoria.

M. Lucas BOURGEADE-DELMAS est élu secrétaire de séance.

Présents : 25  
Votants : 29  
Pour : 29  
Contre :  
Abstention :

**OBJET : DÉLIBÉRATION N° 2025-07 – ACQUISITION DES PARCELLES AH 163 – AH 111 – AH 380 RUE JACQUES BREL NOUVELLEMENT DÉNOMMÉE RUE SAMUEL PATY A LA SOCIÉTÉ ADN PATRIMOINE / SNC LES FLAMANDES**

M. LINARES, rapporteur, informe le Conseil Municipal, que par délibération n°2019-101 du 19 décembre 2019, les membres du Conseil municipal ont approuvé l'acquisition des parcelles AH 1p - 2p - 3p, d'une superficie de 3888,40 m<sup>2</sup> sise rue Jacques BREL nouvellement dénommée rue Samuel PATY à la société ADN PATRIMOINE / SNC LES FLAMANDES pour la réalisation de terrains de tennis au prix de 25 000 €.

À ce jour, la commune souhaite se porter acquéreur de ce bien pour réserve foncière pour la réalisation d'équipements publics sur les parcelles nouvellement cadastrées AH 163- AH 111 et AH 80 d'une contenance totale de 3889 m<sup>2</sup>.

Le Maire demande au Conseil Municipal d'approuver l'acquisition des parcelles cadastrées AH 163- AH 111 et AH 80 d'une superficie totale de 3889 m<sup>2</sup> à la société ADN PATRIMOINE / SNC LES FLAMANDES au prix de 25 000 € pour réserves foncières pour la réalisation d'équipements publics.

**LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ**

**APPROUVE** l'acquisition des parcelles cadastrées AH 163- AH 111 et AH 80 d'une superficie totale de 3889 m<sup>2</sup> à la société ADN PATRIMOINE / SNC LES FLAMANDES au prix de 25 000 € pour réserves foncières pour la réalisation d'équipements publics ;

**AUTORISE** le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.

FAIT ET DÉLIBÉRÉ LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait conforme au registre.

Publié le : 10 FEV. 2025

  


Le Maire, Victor DENOUVION



Le secrétaire de séance, Lucas BOURGEADE-DELMAS

Accusé de réception en préfecture  
031-213104904-20250128-DELIB202507-DE  
Reçu le 06/02/2025

